2025/25

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 089-218900595-20250522-2025_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé-ration	Qui ont pris part au vote
12	12	9	9

Séance du 22 mai

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 mai

Convocation 16/05/2025

Date d'affichage 16/05/2025

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : E. TRESCARTES – C. GUILLAUME – S. GREMY – B. DOMINIQUE WEBER – DA CONCEICAO – C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI – W. COLAS – P. BOYET
Absent : A. DEGUY - C. BLARDAT-KATOUI – F. EUSTACHE
Secrétaire : S. GREMY

ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Mme le Maire présente la création de l'Agence Technique Départementale initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 19 décembre 2014.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'Agence Technique Départementale est un établissement public administratif en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale sachant que le tarif d'adhésion est de 1.40 € par habitant et par an,.
ADOPTE les statuts de l'Agence Technique Départementale,
DESIGNE Christophe GUILLAUME pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

MAIRIE DE BUSSY-EN-OTHE (Yonne)

Le Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY

MAIRIE DE BUSSY-EN-OTHE (Yonne)

Le Maire
Catherine DECUYPER